



Bulletin Municipal N°8

Le mot du Maire

Chers administrés,

Je commence mes propos par vous annoncer une mauvaise nouvelle le décès de madame REWISINSKI Josette, ancienne bouchère de Cauvigny.

Madame REWISINSKI était une personne courageuse. Elle a maintenu sa boucherie seule d'une main de maître suite à une séparation avec son mari. Les difficultés et le travail ne lui faisaient pas peur. Elle organisait tous les deux ans, avec un grand professionnalisme, le repas des anciens de la commune qui était très apprécié. Elle était généreuse et toujours prête à rendre service sans rien attendre en retour. La liste des services rendus est longue. Nous avons une pensée pour elle et sa famille à laquelle nous présentons toutes nos condoléances.

Notre village est très souvent cité en exemple pour son charme. Cela n'est pas le fait du hasard c'est tout simplement le résultat du respect des règles d'urbanisme par un grand nombre d'entre vous que je remercie. Nous vous recommandons de nous rencontrer pour tous vos projets de travaux y compris pour les plus simples. Le changement de portail, de porte, de fenêtre, de Velux, la modification de clôture, etc. Pour tous ces travaux une déclaration préalable est obligatoire en utilisant le CERFA N° 13703*08 que vous pouvez récupérer en suivant le lien depuis le site de la commune et celui de la préfecture ou directement :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/formulaire-demande-certificat-urbanisme>

Le 25 mars nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente avec les jeunes et moins jeunes pour une soirée jeux intergénération. Je me réjouis du succès rencontré, nous étions un peu plus de 90.



Je tiens à remercier les organisateurs qui ont permis ce moment de partage et de convivialité dont nous avons tous besoin et que nous renouvellerons dès que possible. Le lien social dans nos villages ruraux est une richesse, il nous faut l'entretenir, c'est la clef du bien vivre ensemble.

Nous sommes tous affectés par les événements en Ukraine et cela nous rappelle que la paix est une valeur qu'il faut savoir entretenir. Nous avons noté sur le site de la commune le lien qui vous permet de trouver les informations concernant les différentes aides possibles. Nous sommes à votre disposition si vous rencontrez des difficultés.

Nous déplorons l'attitude sans morale des personnes qui volent des fleurs dans les cimetières et plus récemment le vol d'un arbre planté au jardin partagé (La Mavaise Graine) en mémoire de Gérard DUCHESNE, qui sont ces gens pour de tels actes.

Avec toute l'équipe municipale et l'ensemble des agents municipaux, nous sommes pleinement mobilisés pour vous et notre charmant village.

Bien sincèrement,

Le Maire

Francis CHABLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Cauvigny dument convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Les adjoints : Mme Christine DAVIAU, Mr Julien BREEMEERSCH.

Les conseillers : Mesdames, Cécile DE LAERE, Patricia DEPOND, Nolwenn GUIGONNET, Valérie JUGAN-GORGE, Cécile VIDAL.

Messieurs, Gregory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, François GOMEZ, Carlos RIBEIRO-FARIA. Julien ROZE.

Absents excusés : Frédéric BROSSARD, Bernadette DOREMIEUX, David CLIN, José MARTINS

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Laure DUCHESNE

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur François GOMEZ est nommé secrétaire de séance.

Madame Christine DAVIAU a été nommée pour présider le vote des comptes administratifs du budget principal et du CCAS.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2021.

Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil Municipal :



Délibération du conseil municipal à l'unanimité autorisant le Maire à

solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour une aide financière, pour le financement de l'accompagnatrice qui assure l'encadrement dans le car scolaire.

Après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire, le conseil municipal l'autorise à signer tous les actes permettant l'acquisition d'un tracteur de marque CASE pour un montant de 52 000€ HT.



Budget 2021

Présentation et vote du Compte de gestion et administratif communal

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2021, présenté par monsieur le Maire pour le compte de gestion et par Madame DAVIAU pour le compte administratif

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de Gestion et administratif 2021.

Selon l'article L 2121-14 le conseil municipal a nommé Christine DAVIAU pour présider le vote du budget administratif, le maire s'est retiré pendant le vote du compte administratif comme le précise l'article indiqué ci-dessus.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité de la manière suivante :

Excédent de fonctionnements	793 795,42 €
Déficit Investissement	6 502,97 €
Besoin de financement	167 370,59 €
Affectation de l'excédent de fonctionnements 2021 au compte 02 du BP 2022	626 424,83 €
Affectation au compte 1068 l'excédent de fonctionnements au BP investissement 2022	167 370,83 €



Présentation et vote du compte de gestion et administratif 2021 du CCAS

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du CCAS en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2021, présenté par monsieur le Maire pour le compte de gestion et par Madame DAVIAU pour le compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de Gestion et administratif du CCAS 2021.

Selon l'article L 2121-14 le conseil municipal a nommé Christine DAVIAU pour présider le vote du budget administratif, le maire s'est retiré pendant le vote du compte administratif comme le précise l'article indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif du CCAS 2021 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnements	6 415,24 €
Affectation des excédents de fonctionnements 2021 au BP 2022 au compte 02	6 415,24 €



Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de ne pas réévaluer les taxes et de maintenir les taux de 2021

Taxe foncière sur le bâti : **44,77 %** .

Taxe foncière sur le non bâti : **48,89%**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

CCAS	8 200 €
AFM TÉLÉTHON	150 €
UMRAC OISE anciens combattants Cauvigny	200 €
APEI	150 €
Arizona Country Danse	300 €
Football NOAILLES-CAUVIGNY	2 000 €
Bibliothèque (comité des fêtes)	1 500 €
Collège de Noailles	100 €
Comité des fêtes	9 000 €
GCC et GSC	1 300 €
GSC section cross	500 €
Ligue contre le cancer	150 €
OCCE 60 école « le grand jardin »	3 500 €
Récréation	450 €
Société de chasse Cauvigny	300 €
Secours catholique	150 €
Tennis club Noailles	200 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Noailles	300 €
L'Envole, protection et soins aux animaux en souffrance	150 €



Présentation du budget primitif 2022 en fonctionnement et investissement

Fonctionnement

Budget communal primitif 2022 en fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes :

1 838 281.11 €

Investissement

Budget communal primitif 2022 en investissement, équilibré en dépenses et recettes :

732 901.59 €.

Après avoir entendu et approuvé le compte du budget primitif 2022 de fonctionnement et d'investissement, présenté par monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que le budget général (fonctionnement, investissement) 2022 n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget général 2022.

Présentation du budget primitif 2022 du CCAS

Après avoir entendu et approuvé le compte du budget primitif de fonctionnement du CCAS 2022, présenté par monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que le budget de fonctionnement n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de fonctionnement primitif 2022 comme suit :

Budget communal primitif 2022 du CCAS en fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes soit : **14 815.24€**

NOTE DE SERVICE

Une note de service rappelant **les règles de sécurité et d'organisation du travail** destinée aux employés communaux du service technique a été soumise au conseil municipal pour approbation. Elle sera remise en main propre aux intéressés par monsieur la Maire accompagnée d'une présentation orale.

Mise à jour des membres du **Comité des Fêtes et CCAS**.

Régularisation de l'inscription sur le site communal au comité des fêtes de Messieurs Julien BREEMEERSCH et Hervé BARKATS

Nous félicitons **François Gomez** qui rejoint les membres du CCAS.



Monsieur le Maire rappelle les dates de passage de la balayeuse et vous encourage à ne pas laisser stationnés vos véhicules dans les rues les : **10 mai, 12 juillet, 13 septembre, 3 novembre 2022.**

LAISSONS LE TROTTOIR AUX PIÉTONS

Petit rappel, les trottoirs appartiennent aux piétons et ne sont pas destinés aux stationnements de vos véhicules, beaucoup d'entre vous ont la place sur leur propriété, merci de penser à la sécurité des piétons.

Semi-marathon des 4 communes	18/04/2022
Loto du GSCC	23/04/2022
Pétanque avec repas	24/04/2022
Kermesse de l'école	25/06/2022
Carnaval des enfants	07/05/2022 après-midi départ au parc de l'école
Fête des Mavais	08/05/2022 à partir de 12h00 sur le parcours santé, rue pré aux ânes, hameau de Fercourt
Bal danse country	15/05/2022, 12/06/2022
Réunion de myosotis	16/05/2022 à 14h à la Bibliothèque 20/06/2022 à 14h à la salle polyvalente
Brocante d'été	18/06/2022
Pétanque sans repas	22/05/2022, 26/06/2022





INFORMATIONS DIVERSES



Des travaux de renforcement électrique par la société ENEDIS sont prévus rue du camp Robail jusqu'au carrefour de la rue du Grimperets et également au niveau de la rue de Frémineau. Les travaux sont prévus de juin à septembre. Une tranchée ouverte sera faite rue du camp Robail ce qui repousse notre projet de réfection de la voie de circulation.

Concernant la rue de Frémineau et le chemin qui débouche sur les terres agricoles, l'intervention se fera par un forage sans ouverture autre qu'aux extrémités.

Les travaux de réfection de la rue de la Marre ont été retardés pour cause d'attente de subvention, nous espérons rapidement avoir une réponse et pouvoir commencer courant juin.



Un groupe de travail constitué de membres du conseil municipal et d'administrés s'est réuni pour réfléchir à la valorisation de nos chemins et à la préservation de la faune et de la flore.

Un compte rendu a été présenté. Des échanges nous ont conduits à rappeler que seul le conseil municipal décide en concertation avec les utilisateurs (cultivateurs, randonneurs, etc...) sur le devenir des chemins. Il a été également retenu que le travail de ce groupe peut nous apporter des informations utiles et instructives sur la faune et la flore. Nous tenons à préciser que ce groupe ne se réclame ni d'une association et encore moins d'une commission municipale.

Élections 2022

- Présidentielle : 10 et 24 avril
- Législatives : 12 et 19 juin

Monsieur le Maire rappelle que les deux tours des élections présidentielles et des législatives du 12 et 19 juin se feront à la mairie.



Séance levée à 21h40



Si vous souhaitez recevoir les comptes rendus de conseil municipal en format papier vous devez renseigner le formulaire joint et nous le retourner en mairie pour ceux qui ne l'ont pas fait précédemment.



Nous sommes heureux de constater que vous êtes nombreux à être inscrits sur la Newsletter. Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses, ordre du jour, compte rendu du conseil municipal...).



CONCOURS PHOTO

Nous organisons un concours photo pour la première et dernière page de couverture pour notre prochain bulletin de fin d'année suivant le calendrier suivant :

Une première réunion le **samedi 11 juin à 10 h en mairie** avec tous les volontaires qui souhaitent participer. Nous élaborerons ensemble le cahier des charges.

Une deuxième réunion le **samedi 19 novembre à 10 h en mairie** pour récupérer vos photos, à nous fournir sur une clef USB qui vous sera rendue par la suite.

Une troisième réunion **avec le jury le samedi 3 décembre à 10h** en mairie pour sélectionner les deux photos retenues.

Le jury sera composé de 11 personnes : le maire et trois élus, une personne de chaque association (comité des fêtes, Récréation, GSCC, bibliothèque) un représentant des parents d'élèves et deux enfants du comité de jeunes.



Nuisances sonores/feux de jardin/taille des haies

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, scies mécaniques et autres engins sonores... sont soumis à des horaires réglementés.

L'utilisation de ces engins est autorisée :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h00.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par ces horaires.



Conformément à la nouvelle circulaire du Ministère de l'Écologie du 11 février 2014 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts et en complément de la circulaire du 18 novembre 2011, **la Préfecture** nous informe que les feux de jardins et le brûlage de déchets verts à l'air libre sont formellement **interdits**.

Si vous n'avez pas encore expérimenté le compostage naturel, nous vous rappelons que la communauté des communes organise un enlèvement de vos déchets verts tous les mercredi matin du 28 mars au 25 novembre.

De plus, votre « Point Propre » de Sainte Geneviève vous accueille quotidiennement pour recueillir tous types de déchets sur présentation de votre carte d'accès (pour l'obtenir présentez une copie de votre CNI et un justificatif de domicile de moins de 3 mois à adresser à la Communauté de communes Thelloise BP 45, 7 avenue de l'Europe 60530 Neuilly-en-Thelle CEDEX Tél. 03.44.26.99.50).

Plus d'informations et horaires sur www.paysdethelle.fr

Toute dépose sauvage de déchets verts/ordures ménagères est formellement interdite.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 3ème classe pouvant s'élever à 450 € aux termes de l'article 7 du décret N°2003 - 462 du 21 mai 2013.

LA FÊTE DES MAVAIS* À CAUVIGNY

Dimanche 8 mai



**Journée champêtre
à partir de 12h**

**Pique-Nique tiré du sac
(apporté par chacun), ateliers
et animations des associations
du village, buvette...**

**Pour tout renseignement,
contactez le 06.88.99.07.86**

**Site du Pré-aux-ânes
(Parcours santé) à
Fercourt, rue de Mouchy**



FERCOURT

**Carnaval des enfants
Samedi 7 mai après midi,
départ au parc de l'école**